



DEBOUT !

« CELUI QUI NE PARTICIPE PAS À LA LUTTE PARTICIPE À LA DÉFAITE ! »

L'EDITO

page 1

MALTRAITANCE

DANS L'ACTU

page 2

TELETRAVAIL : PAS UNE MINUTE DE PLUS !

NON AU TRANSFERT DES AGENTS DE CENTRALE !

VOS DROITS

page 3

AUGMENTEZ LES SALAIRES !

LA BONNE CAUSE

page 4

L'INTERNATIONALE

L'ÉDITO

Maltraitance

Les agents du ministère de l'intérieur sont à l'image de tous les fonctionnaires : ils n'en peuvent plus. Ils souffrent du manque de moyens pour accomplir leurs missions, ils souffrent des réorganisations incessantes de services, de la faiblesse de leur salaire, des déroulés de carrière au ralenti...

Une récente enquête (Collectif Nos services publics - septembre 2021) vient de mettre en évidence que « 80 % des fonctionnaires déclarent être confrontés régulièrement à un sentiment d'absurdité dans l'exercice de leur travail ». Ce chiffre devrait interpeller les employeurs publics, c'est-à-dire ceux qui exécutent et font le choix de casser les services, qui restructurent à tout bout de champ, réorganisent de manière frénétique, déménagent d'office des services, des agents, donnent des ordres contradictoires, managent dans la précipitation, agissent par injonction.

De telles pratiques, sauf à ce que ces employeurs soient inconscients – et ils ne le sont pas – portent un nom : il s'agit d'une maltraitance institutionnelle. Quand autant d'agents viennent travailler la peur au ventre, qu'ils sont inquiets pour leur quotidien et leur avenir, il faut que ceux qui les emploient répondent de leurs actes. Les dirigeants de France Télécom ont été jugés pour les conséquences de leur choix sur les salariés de cette entreprise ; celles et ceux qui sont aux commandes de la fonction publique aujourd'hui sont les dirigeants de France Télécom d'hier.

Pour sa part, la CGT ne se résignera jamais à accepter l'inacceptable. Il n'y a aucune fatalité. La situation actuelle est très dure, mais elle n'est en rien irrémédiable. Pour changer le cours des choses, il faut commencer par le vouloir. Pour cela, se syndiquer à la CGT est une décision qui a du sens : celui de refuser la maltraitance, de garder et recouvrer sa dignité.

Syndiquez vous CGT !

Télétravail : pas une minute de plus !

Le télétravail est parfois présenté par certains chefs de service comme une faveur accordée. Du coup, certains agents « mettent les bouchées doubles » pour vouloir donner satisfaction en télétravail, de peur qu'on ne leur accorde plus cette « faveur ». La CGT insiste sur le fait qu'être en télétravail n'a rien d'une partie de plaisir (cf. les périodes de confinement où beaucoup d'agents ont « jonglé » entre le travail à domicile, les enfants, les tâches ménagères). Le télétravail, c'est du travail. Sous une forme différente de celle jusqu'ici pratiquée, mais c'est du travail, ni plus ni moins. Et le télétravail, ce n'est pas forcément adapté à tous les salarié-e-s.

La CGT pointe également la nécessité pour les employeurs de respecter les horaires de travail, qui sont ceux du travail sur site habituel. Le ministère de l'intérieur vient de rappeler que « *le fait qu'un agent exerce ses activités en télétravail doit rester sans conséquence sur les plages horaires auxquelles il travaille habituellement ou qui ont été définies dans son autorisation de télétravailler* ».

Et ce n'est pas en s'éloignant du lieu de travail que les éventuels problèmes au travail disparaissent. Alors, au bureau comme chez vous, chaque jour, **NE FAITES PAS UNE MINUTE DE PLUS !**



BRÈVES DU TERRAIN

Dans une direction de préfecture le directeur demande à ce que l'attachée en robe blanche reste dans l'embrasure de la porte : « Je veux voir les rayons du soleil dessiner votre silhouette ».

Dans un cabinet de préfecture, son directeur devant ses agents épuisés : « Mais si, il faut accueillir toutes les visites officielles, c'est bon pour mon CV ».

Dans une sous-préfecture, des évaluations professionnelles dégradent systématiquement les notes des agents de couleur. Hasard ?

Dans une préfecture quand un agent décide de se jeter dans un puits de lumière, on met des filets anti-chutes.

Dans une autre « Ici quand on fait des heures supplémentaires, on ne demande pas leur régularisation » Eh ben si on doit faire la demande. Et si c'est un refus : « pas une minute de plus ! »

Non à la "démétropolisation" de l'Administration Centrale !

Le 16 septembre 2021, les agents de l'administration centrale ont pris connaissance sur le site intranet du ministère de l'intérieur d'un vaste **plan de délocalisation du personnel vers des sites de province**. En effet, le ministère appelle les communes situées hors Ile-de-France à candidater pour accueillir ses services. L'objectif affiché par Darmanin est de transférer 1 500 agents de l'administration centrale dans des territoires de proximité. Une fois dit cela, on croirait presque à une demande de la population d'avoir son service public en bas de chez elle. Mais avoir cette vision est méconnaître la volonté libérale de la décision. L'objectif reste évidemment le même : réduire la dépense publique ! Pour cela plusieurs variables : la première est bâtiminaire pour réduire les coûts fixes de l'État ; la seconde, la baisse du nombre de fonctionnaires ; la troisième, celle des salaires associés. Certes, plus on met le doigt sur la couture et moins on y voit le pantalon.

Les services annoncés par le Secrétaire général du MI pour cette "démétropolisation" sont : la **DEPAFI/CPFI (plateforme CHORUS)** à hauteur de 90 postes ; le **service de l'animation pédagogique de la DRH /SDRF** (14 postes) ; la **mission de la délivrance sécurisée des titres** (18 postes) ; le **service central des armes** (20 postes à créer) ; la **DNUM/ Sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique** à hauteur de 37 postes.

D'autres directions générales comme celle de la **sécurité civile et de la gestion de crise**, de la **police nationale** ainsi que la délégation de la sécurité routière contribueront à trouver les 1 500 postes. En quoi cette décision rapprochera le citoyen des services publics de proximité a osé demander la CGT ? Car il faut se rappeler que Darmanin a fait la même chose quand il était ministre des finances. Les agents de Bercy ont connu cette "démétropolisation" l'an dernier, avec le même cynisme d'une réimplantation de services publics sur le territoire alors que dans les faits il s'agissait de **démantèlement du réseau** de la DGFIP.

Concrètement, les services n'étant plus rattachés à l'administration centrale mais au territoire, **les primes de centrale n'y sont plus versées !** Que les agents ne s'inquiètent pas : tout sera mis en oeuvre pour "appâter le client" vers ces communes où les infrastructures économiques, sociales, éducatives, de santé seront présentes et l'administration les aidera pour trouver du travail pour leur conjoint et un logement pas cher (cf. explosion des prix de l'immobilier dans de nombreuses communes de taille moyenne depuis un an). Ce qui nous rassure c'est que les organisations syndicales seront associés à la réforme. Ce qui nous rassure le moins pour les agents, c'est que la CGT est pour le moment la moins représentée. **Pour la CGT Intérieur ce projet doit être abrogé.**

VOS DROITS

Il faut augmenter les salaires !

Dans le plan de relance de 100 milliards € déployé par le gouvernement, il n'y a RIEN SUR L'AUGMENTATION INDISPENSABLE DES SALAIRES ! Il serait naïf de croire que ce plan conduira à un changement des politiques publiques et économiques qui sévissent depuis plus de trente ans. Pire encore, tout en reculant les discussions autour du partage de la valeur, et donc de l'augmentation des salaires, **le gouvernement n'hésite pas, dans la mise en œuvre du plan de relance, à proposer des baisses de salaire** en envisageant d'élargir encore les exonérations de cotisations sociales.

Alors que le pays et le monde connaissent une situation sanitaire et sociale grave et inédite, la machine à socialiser les pertes et privatiser les profits fonctionne à plein régime. Les richesses existent depuis bien longtemps et les coffres-forts, ou autres paradis fiscaux, en sont gavés. Les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 70 % entre 2009 et 2018, alors que le Smic augmentait à peine de 12%, et que le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 2010.



Il est donc urgent de partager les

richesses et que les salariés obtiennent leur dû ! Il est grand temps que les salariés imposent leurs revendications, autour de l'égalité salariale et professionnelle femmes-hommes, de la revalorisation des métiers à prédominance féminine notamment, du SMIC à 1 800 € bruts accompagnés de hausses générales de salaires qui doivent prendre en compte la qualification, la pénibilité et l'utilité sociale.

Les fonctionnaires voient leur point d'indice gelé depuis juillet 2010 ! C'est la plus longue période de blocage de leur salaire depuis la seconde guerre mondiale ! Les pertes de pouvoir sont colossales et les impacts très lourds sur leur retraites actuelles et futures. Rappelons que le point d'indice de la fonction publique détermine la rémunération des fonctionnaires et qu'il représente, en moyenne, environ 70 % du traitement.

Rappelons aussi que les fonctionnaires ont perdu depuis vingt ans près de 20 % de leur pouvoir d'achat compte tenu de la hausse des prix. Sur le salaire indiciaire, cela correspond à **une perte de 300 à 350 € € chaque mois pour un agent de catégorie C, pour un agent de catégorie B à une perte de 400 à 500 € € chaque mois, et pour un catégorie A de 500 € à 700 € € chaque mois.**



C'est pourquoi il est urgent, indispensable et juste que le point d'indice soit revalorisé, et qu'un rattrapage du pouvoir d'achat soit réalisé. Le gouvernement en est à devoir mettre au niveau du SMIC les grilles des agents de catégorie C en bas d'échelle, tellement leurs indices sont faibles car en-dessous du salaire minimum ! C'est une honte absolue. Et plus largement, ce sont tous les fonctionnaires, de toutes catégories, qui doivent être augmentés par une revalorisation du point d'indice. Constatez les hausses du gaz, de l'électricité, du bois, du blé durant cette année. Comment allez-vous vous en sortir ?

La CGT revendique l'augmentation générale des salaires :

- une revalorisation immédiate du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes accumulées ;
- la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes.

ça suffit !
Augmentez les
Salaires!

la
cgt

LA BONNE CAUSE

L'Internationale

L'Internationale est un chant révolutionnaire dont les paroles furent écrites par Eugène Pottier en 1871 lors de la répression de la Commune de Paris, sous forme d'un poème à la gloire de l'Internationale ouvrière, et dont la musique fut composée par le belge Pierre Degeyter à Lille en 1882. Traduite dans de très nombreuses langues, *L'Internationale* est le chant symbole des luttes sociales à travers le monde. Nous vous invitons à (re)lire les paroles - et bien sûr à les chanter. Elles sont d'une actualité toujours aussi puissante.

**Debout, les damnés de la terre
Debout, les forçats de la faim
La raison tonne en son cratère,
C'est l'éruption de la faim.
Du passé faisons table rase,
Foule esclave, debout, debout
Le monde va changer de base,
Nous ne sommes rien, soyons tout.**

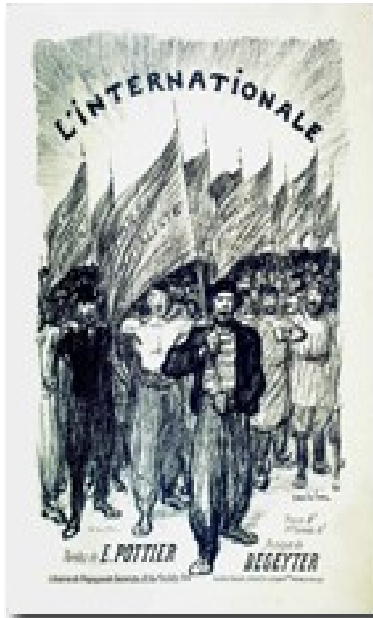
Refrain (répété deux fois)
C'est la lutte finale ;
Groupons nous et demain
L'Internationale
Sera le genre humain.

**Il n'est pas de sauveurs suprêmes
Ni Dieu, ni César, ni Tribun,
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes
Décrétons le salut commun.
Pour que le voleur rende gorge,
Pour tirer l'esprit du cachot,
Soufflons nous-mêmes notre forge,
Battons le fer tant qu'il est chaud.**

Refrain

**L'État comprime et la Loi triche,
L'impôt saigne le malheureux ;
Nul devoir ne s'impose au riche ;
Le droit du pauvre est un mot creux
C'est assez languir en tutelle,
L'Égalité veut d'autres lois ;
"Pas de droits sans devoirs, dit-elle
Égaux pas de devoirs sans droits."**

Refrain



**Hideux dans leur apothéose,
Les rois de la mine et du rail
Ont-ils jamais fait autre chose
Que dévaliser le travail ?
Dans les coffres-forts de la banque
Ce qu'il a créé s'est fondu,
En décrétant qu'on le lui rende,
Le peuple ne veut que son dû.**

Refrain

**Les rois nous saoulaient de fumée,
Paix entre nous, guerre aux Tyrans
Appliquons la grève aux armées,
Crosse en l'air et rompons les rangs !
S'ils s'obstinent ces cannibales
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux.**

Refrain

**Ouvriers, paysans, nous sommes
Le grand parti des travailleurs,
La terre n'appartient qu'aux hommes,
L'oisif ira loger ailleurs.
Combien de nos chairs se repaissent !
Mais si les corbeaux, les vautours,
Un de ces matins disparaissent,
Le soleil brillera toujours.**

Refrain

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU ! »

CGT Intérieur

Mél : cgtinterieur@gmail.com
Site internet : <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>
Téléphone : 01 53 73 51 19 / 06 16 36 17 45

Octobre 2021